

KIT MÉDIA 2012



4
numéros par an
+ 2 suppléments
Bardage Info

8 000
exemplaires
de tirage
en moyenne

Une diffusion
certifiée OJD

20 000
lecteurs utiles



La seule revue destinée
aux professionnels de l'étanchéité.



Membranes d'étanchéité, techniques de mise en œuvre, isolation, bardage ou encore végétalisation et énergies renouvelables : sur tous ces sujets, Étanchéité Info constitue un vecteur d'information unique pour tous les professionnels concernés par la conception et la réalisation des toitures-terrasses et l'enveloppe du bâtiment. Publiée sous l'égide de la CSFE (Chambre syndicale française de l'étanchéité), la revue est diffusée à 8 000 exemplaires en moyenne. Elle s'adresse aux professionnels de l'étanchéité, aux prescripteurs, architectes et bureaux d'études et de contrôle ainsi qu'aux fabricants de matériels et aux directeurs techniques des villes de plus de 10 000 habitants.

→ POURQUOI CHOISIR LA REVUE ÉTANCHÉITÉ INFO POUR VOTRE COMMUNICATION ?

- **Des annonceurs confiants et plus nombreux**
Plus de 110 annonceurs nous ont déjà fait confiance. Une croissance de 14% du nombre d'annonceurs entre 2010 et 2011.
- **Une revue dynamique qui se diversifie**
En plus des 4 numéros annuels, Étanchéité Info s'enrichit de 2 suppléments dédiés intégralement au bardage et diffusés auprès d'un fichier ciblé.
- **Une diffusion certifiée**
Contrôlée et certifiée par l'organisme indépendant OJD, cette « vérité des chiffres » vous assure la diffusion de votre communication auprès de nos 20 000 lecteurs utiles.
- **Une revue de la CSFE (FFB)**
Étanchéité Info est ancrée dans un contexte professionnel fort. C'est une publication de la CSFE, membre de la Fédération française du bâtiment.

→ CHIFFRES CLÉS

4 numéros par an + 2 suppléments Bardage Info

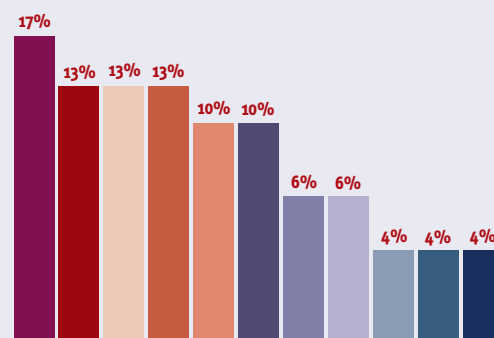
6 500 abonnés

Un tirage de 8 000 exemplaires en moyenne

Un lectorat utile de 20 000 professionnels



→ PROFIL DU LECTORAT



- Directeurs techniques des villes de plus de 10 000 habitants
- Architectes
- Économistes de la construction
- Entreprises certifiées Qualibat
- Entreprises adhérentes de la CSFE
- Offices publics de l'habitat (HLM)
- Maîtres d'œuvre
- Bureaux d'étude
- Experts bâtiment
- Lycées écoles
- Contrôleurs techniques

Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

NUMÉROS	THÈMES DES DOSSIERS
n°33 Mars/avril	Les systèmes d'étanchéité liquide Matériaux, mise en œuvre, applications
Avril	Le marché, les techniques, les réalisations, etc. Supplément Bardage Info
n°34 Mai/juin	Les solutions en toiture pour le confort thermique d'été Toitures-terrasses végétalisées, membranes réfléchissantes
n°35 Septembre/octobre	L'informatique et les nouvelles technologies au service de l'étancheur CAO, métrage, devis
Novembre	Le marché, les techniques, les réalisations, etc. Supplément Bardage Info
n°36 Novembre/décembre	Tour d'horizon des usages sur les toitures accessibles aux piétons Terrasses partagées, espaces de travail, cultures potagères

Contacts rédaction

Bastien CANY
Tél. : 01 53 26 47 85
E-mail : b-cany@pyc.fr

Eugénie RIEME
Tél. : 01 53 26 48 05
E-mail : e-rieme@pyc.fr

Partenariats

CSFE
Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité

APSEL
Association Professionnelle des Systèmes d'Étanchéité Liquide

ADIVET
Association pour le Développement et l'Innovation en Végétalisation Extensive de Toiture

OFFICE DES ASPHALTES

Tarifs publicitaires (en € HT)

FORMAT	TARIFS 2012/2013/2014
Couverture 2	3 350
Couverture 3	3 150
Couverture 4	3 620
Face sommaire	3 100
Pleine page	3 050
1/2 Page	1 850
1/4 Page	1 190

ANNONCEURS HORS CAPTIF + 30% du tarif HT indiqué ci-dessus

Contacts publicité

Jean-François LE CLOIREC
Responsable commercial
Tél. : 01 53 26 48 03
Portable : 06 07 76 47 76
E-mail : jf-lecloirec@pyc.fr

Régis LEGRAND
Chef de publicité
Tél. : 01 53 26 88 86
Portable : 06 68 10 30 56
E-mail : r-legrand@pyc.fr

Frédéric ESCOFFIER
Directeur commercial
Tél. : 01 53 26 47 96
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

REMISES VOLUME

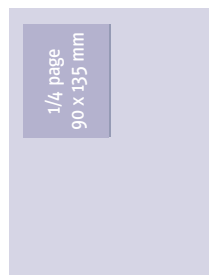
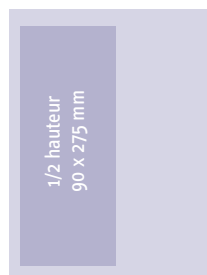
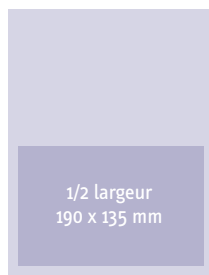
Ne s'appliquent pas sur les emplacements préférentiels (couverture...)

2 parutions :	5 %
3 parutions :	10 %
4 parutions :	15 %
5 parutions et plus :	20 %

REMISE MANDATAIRE

- 15 % sur présentation
d'une attestation de mandat

Format des annonces



Contact technique

Nathalie KURAS
Tél. : 01 53 26 88 78
E-mail : n-kuras@pyc.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 297 mm

- Pour les annonces au format plein papier (pleine page) prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.
- Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ Éléments à fournir : **pdf à 300 dpi**

Remise des ordres 45 jours
avant parution.
Remise des éléments 30 jours
avant parution.

Frais de mise en page à partir
de 290 €
Correction sur annonce 50 €

Conditions générales de vente

Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.
2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'ÉDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'ÉDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.
3. L'ANNONCEUR dégage L'ÉDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.
4. L'ÉDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.
5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'ÉDITEUR qu'à titre indicatif.
6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.
7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.
8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'ÉDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.
En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'ÉDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés. Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'ÉDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez L'Éditeur, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, L'ÉDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'ÉDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution. Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'ÉDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.
9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut-être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.
10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuels.
11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.
12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'ÉDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'ÉDITEUR.
13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.
14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'ÉDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.